



PI 4743

Dépôt : M. Ben Fayot

04.07.2001

3

Motion**La Chambre des Députés**

- considérant la demande élevée de cours de luxembourgeois de la part de nombreux étrangers habitant et travaillant à Luxembourg
- considérant les difficultés du Centre de langues à répondre à cette demande
- considérant l'importance de la langue luxembourgeoise pour la cohésion de notre pays
- considérant la nécessité d'une politique des langues cohérente et efficace pour faciliter la communication et assurer l'intégration des étrangers vivant parmi nous

demande au Gouvernement

- d'assurer au Centre de langues les moyens nécessaires pour répondre à la demande sans cesse plus importante
- d'encourager les études et les recherches en vue du développement de matériel et de méthodes pédagogiques en langue luxembourgeoise
- de mener, dans tous les domaines concernés, une politique des langues cohérente.

J. P. Klerw

Ben Fayot

Jo Schuer

DELVAUX-STEHRES

G. NOULFARI

Zanusso, Marc